

Dans le contexte de pandémie Covid 19 :

Les droits de l'enfant à l'épreuve partout !

Après un an de pandémie chacun mesure l'impact de la Covid-19 sur son quotidien, sa vie propre, ses relations, son bien-être.

Mais concrètement et plus précisément, quel impact a-t-elle sur les droits des enfants ici en France ou ailleurs dans le monde ?

Force est de constater que globalement, les enfants restent les grands oubliés ou instrumentalisés de la pandémie : contaminants/pas contaminants ? résilients/pas résilients, pas de masque puis masque imposé à l'école toute la journée, variable d'ajustements économiques : qui les garde, l'école, la famille ?

Rapport Assemblée Nationale :

LA JEUNESSE EST RÉSILIENTE », UNE AFFIRMATION À NUANCER

Rapport fait au nom de la commission d'enquête pour mesurer et prévenir les effets de la crise du covid-19 sur les enfants et la jeunesse,

Présidente Mme Sandrine Mörch

De plus, tous les enfants ne sont pas logés à la même enseigne comme en témoigne l'article de Jasmine Carignan dans le Journal de Montréal :

« Tous les enfants qui n'ont pas la chance de vivre dans un milieu de vie sain et sécuritaire payent assurément la bêtise de ceux qui ne respectent pas les consignes sanitaires.

Mais ce qu'on n'entend pas, c'est la voix de toutes ces familles qui vivent avec des enfants à besoins particuliers. Combien d'enfants auront cessé d'évoluer, ou même régressé, durant cette pandémie ? Combien de parents n'ont pas les moyens d'offrir des suivis au privé à leurs enfants, n'ont pas les moyens d'avoir le matériel nécessaire à la maison afin de pallier les services qui ont disparu du jour au lendemain ? »

Partout et chacun à la place où nous sommes, il nous faut dire et réaffirmer que, quels que soient les contextes sanitaires, économiques ou sociétaux nous devons prôner la discrimination positive édictée par la CIDE en terme de droits.

Trois objectifs plus que jamais d'actualité en 2021 : promouvoir un esprit émancipateur, inciter les enfants et les jeunes à participer aux décisions qui les concernent, mettre l'accent sur la primauté de l'intérêt supérieur de l'enfant dans la CIDE.



La Cause des Enfants qui nous rassemble, nous, membres du Chantier de l'OCCE sur le sujet, soutenus par la fédération toute entière, nous paraît primordiale à défendre pour sortir des crises du monde contemporain.

Aujourd'hui nous voulons dire haut et fort que nous sommes particulièrement révolté(e)s concernant :

- les enfants victimes de violences : enfants maltraités (milieu familial /enfants harcelés en collectivité),
- les enfants privés d'école (handicapés, dans la rue, « hors normes scolaires »),
- les mineurs isolés auxquels on ne veut pas reconnaître le statut de mineur et qui disparaissent des radars de la protection de l'enfance,
- les enfants victimes d'abus (inceste, coups, humiliations verbales, absence de liberté d'expression) dans le cadre familial, en hausse pendant les périodes de confinement.

Rien n'est acquis, nous le constatons amèrement.

Ne nous endormons pas ! Ne nous résignons pas !

Le cadrage législatif national et international et sa réelle application, renforcés par l'investissement du plus grand nombre pour dire l'indignation et demander le rétablissement du juste droit des enfants, doivent permettre de changer les choses, vite, très vite!

Pour et avec les enfants, revendiquons un monde plus juste, plus respectueux, plus équitable,

Les membres du Chantier fédéral OCCE « Cause des Enfants »

D'autres ressources :

- <https://www.amnesty.fr/actions-mobilisation/droits-de-lenfant-30-ans-cide>
- <https://www.amnesty.fr/actualites/droits-de-lenfant-un-combat-de-tous-les-instants>
- <http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2020/12/01122020Article637424019578283518.aspx>
- <https://fb.watch/3tR0ANvzln/>